

LES TEXTILES

DÉCHETS CONCERNÉS



GRANDS VÊTEMENTS



ARTICLES DE MAROQUINERIE



PETITS VÊTEMENTS



LINGE DE MAISON



CHAUSSURES



INFO BONUS

Grâce aux bornes, plus de la moitié des textiles collectés sont réutilisés, revendus en friperie ou donnés à des associations. Le reste est recyclé.

LES RÈGLES DE LA COLLECTE

- Je dépose mes textiles dans des sacs fermés
- J'attache mes chaussures par paires
- Les articles que je dépose doivent être propres et secs
Même tâchés ou troués, les textiles mis dans le container seront recyclés



INFO BONUS

Pour connaître le conteneur à textiles le plus proche de chez moi :
www.plateaupicard.fr



Pour donner une seconde vie à mes textiles et vêtements en bon état, je pense aussi à la Recyclerie !

LES DÉCHETTERIES

DÉCHETS CONCERNÉS



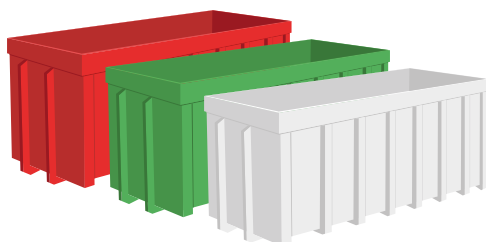
MOBILIER

(Saint-Just-en-Chaussée
et Maignelay-Montigny
uniquement)



BOIS

(Maignelay-Montigny,
Bulles et La Neuville-Roy
uniquement)



PNEUMATIQUES

(Saint-Just-en-Chaussée
et Maignelay-Montigny
uniquement)



DÉCHETS VERTS



RÉUTILISATION
RÉEMPLOI

(Saint-Just-en-Chaussée,
Maignelay-Montigny
et La Neuville-Roy
uniquement)



DÉBLAIS / GRAVATS



MÉTAUX



CARTONS



ENCOMBRANTS
TOUT-VENANT



DÉCHETS NON ACCEPTÉS

Ordures ménagères / Déchets amiantés / Bouteilles de gaz / Extincteurs /
Pneus professionnels, pneus coupés ou jantés / Produits radioactifs /
Cadavres d'animaux, déchets putrescibles hors déchets verts /
Produits hospitaliers / Produits explosifs / Médicaments



INFO BONUS

Les déchets apportés en déchetteries sont majoritairement recyclés. Sur le Plateau Picard, je me trouve à 10 min maximum en voiture de l'une d'entre elles. Je n'hésite pas !

DÉCHETS CONCERNÉS



Tous contiennent des substances dangereuses pour la santé et l'environnement et doivent être traités de manière spécifique !



HUILES DE FRITURES



HUILES DE VIDANGE



RADIOGRAPHIES



CARTOUCHES ENCRE



LAMPES



PILES ET ACCUMULATEURS



Les magasins les collectent aussi ! Je pense à utiliser les bornes mises à ma disposition.



PRODUITS DANGEREUX



Liste détaillée sur www.plateaupicard.fr

peintures, acides, solvants, colles, phytosanitaires

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

(les appareils fonctionnant grâce à l'électricité)



ÉCRANS



GROS ÉLECTROMÉNAGER



RÉFRIGÉRATEURS CONGÉLATEURS



PETITS APPAREILS MÉNAGERS



MON APPAREIL FONCTIONNE TOUJOURS ?

Je pense au don ! Association, Recyclerie du Plateau Picard, grâce à elles, mon appareil profitera à quelqu'un d'autre.



INFO BONUS

Quand j'achète un appareil neuf, je laisse son équivalent usagé en magasin. Celui-ci est tenu de le reprendre. C'est en partie à cela que sert l'éco-taxe.



Les ampoules à filaments (hallogènes ou à incandescence) ne se recyclent pas. Je les jette à la poubelle.



Des médicaments à jeter ? Vides, je mets au tri leurs emballages. Entamés, je les rapporte en pharmacie.

LES DÉCHETTERIES

LES CONDITIONS D'ACCÈS

PARTICULIERS



- Seuls les habitants du Plateau Picard, munis du *Pass'déchetteries*, y ont accès.

Si j'habite Gannes, Quinquempoix ou Wavignies, je peux me rendre à la déchetterie d'Ansauvillers.

Renseignements :
03 44 77 03 88 (SMDO)

- Les dépôts sont gratuits.
- Les véhicules de plus de 3,5 t ne sont pas autorisés.



Le samedi, si j'utilise un véhicule de type professionnel pour un usage privé, je dois au préalable demander une autorisation spéciale en contactant le Pôle Environnement.

PROFESSIONNELS



- Seuls les artisans et commerçants domiciliés ou justifiant d'un chantier sur le Plateau Picard peuvent accéder aux déchetteries.
- Les dépôts de déchets verts, gravats, bois et tout-venant, sont soumis au paiement d'une redevance. Ils sont possibles à Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny uniquement.



Le samedi est réservé aux particuliers.

VOLUMES ET PRÉSENTATION

Mes déchets doivent être regroupés par matériaux dans mon véhicule. Avant de me rendre en déchetterie, je prends soin de les trier par catégorie.



Les dépôts sont limités à :

- | | |
|-------------|--|
| par usager | - 1 tonne de gravats |
| et par jour | - 4 pneus |
| | - 3 m ³ de déchets verts, bois, tout-venant et ferrailles |

POUR OBTENIR MON PASS' DÉCHETTERIES ?

3 solutions :

- Je demande un formulaire à l'agent de déchetterie
- Je contacte le Pôle Environnement
- Je remplis un formulaire en ligne sur www.plateaupicard.fr (rubrique «Déchetteries»)

